



La direction doit sortir de l'immobilisme

Après la conciliation du 12 mars 2018, le tribunal de commerce a entériné le plan d'urgence présenté par la direction générale de Presstalis. Ce cap passé, les épreuves pratiques ont pu débuter dans l'entreprise. La réunion dite « zéro » du CCE de la SAD a ouvert la procédure du PSE le 19 mars 2018.

Si plusieurs réunions de négociations sur les dispositions sociales et les aspects industriels découlant du projet de la direction se sont tenues, elles n'ont pas permis d'avancer sur la prise en compte de nos propositions.

Rappel de nos revendications :

- refus des départs contraints ;
- ouverture de négociations sur la charge de travail, seule garantie de la pérennité de nos emplois ;
- demande que soient connus les repreneurs potentiels et l'ouverture de négociations tripartites (direction de la SAD, repreneur et organisations syndicales) pour accompagner le transfert des salariés avec maintien des garanties collectives statutaires (salaire, ancienneté, congés, ICL, IDR, couverture sociale, jour de carence...).

Les salariés de la SAD se sont une première fois fortement mobilisés le 22 mars 2018 pour dénoncer le refus de la direction de négocier. Ils n'acceptent pas de payer les conséquences de choix dont ils ne sont en rien responsables.

Cette nuit-là, après une prise de contact avec le président du SPQN, des engagements ont été pris pour favoriser le dialogue avec la nouvelle présidente. Pour le moment, ni la direction ni le SPQN n'ont fait de proposition de rencontre.

L'immobilisme de la direction, qui s'enferme dans le refus de négocier, et le reniement des engagements ne peuvent qu'envenimer la situation.

A Paris, le 29 mars 2018